



Remboursement credit entreprise en EI

Par **ricounen43**, le **19/10/2016 à 18:29**

bonjour, j ai clôturé mon entreprise en EI en mai 2012. après avoir maintes fois demandé un nouvel échéancier pour mes crédits en cours, chose que je n ai pas obtenu, j ai cessé mes paiements, car trop élevé (aux alentours de 900 euro mensuel). mon ancienne banque viens de me relancer par téléphone, et me demande de leur soumettre une lettre d apurement des deux crédits en cours. que dois je faire?

Par **Visiteur**, le **19/10/2016 à 18:51**

Bonjour,
Proposer à nouveau une nouvelle mensualité, sur la base de laquelle vous accepteriez un nouvel échéancier.

Par **amajuris**, le **19/10/2016 à 18:56**

bonjour,
un créancier n'est jamais obligé d'accepter un échéancier pour le paiement de ses créances. et en principe, ce n'est pas le débiteur qui fixe le montant des mensualités mais il faut un accord entre débiteur et créancier via son huissier.
salutations

Par **bechameil**, le **11/11/2016 à 10:39**

Bonjour , faites examiner votre créance a l'xxx